

Bandas 2019 : Signature de la charte Label Fête



Bandas 2019 : Signature de la charte Label Fête

Photo : Les signataires de la charte.

C'est dans les locaux de la sous-préfecture de Condom en présence de la sous-préfète, Isabelle Sendrané, du maire de Condom, Gérard Dubrac, du président du Festival des bandas, Pierre Verduzan, et du secrétaire général de la sous-préfecture, Aurélien Adamski, que vient d'être signée la charte Label Fête. Elle a été paraphée par quinze représentants des associations et trois professionnels. Elaborée en 2018, elle a évolué pour tenir compte des réalités notamment sur l'heure des fermetures des stands ainsi que la nécessité de baisser le prix des boissons non alcoolisées par rapport aux boissons alcoolisées.

Cette charte doit participer à la réflexion de faire prendre conscience que tout excès quel qu'il soit est nocif pour le bon déroulement de cette fête chaleureuse et conviviale.

Un effort tout particulier sera mis en œuvre sur la nuisance que peut provoquer un excès de la puissance sonore qui devra se limiter à 102 décibels comme le suggèrent les autorités sanitaires.

Le festival des Bandas qui a souvent initié de nouvelles pratiques environnementales, cette année veut faire un effort particulier sur le tri des déchets avec mise à disposition des sacs spécifiques dans les stands et l'ouverture de la déchetterie le samedi, le dimanche et le lundi.

Texte et photos : Marc Le Saux



Pierre Verduzan, président du festival des bandas.



Gérard Dubrac, maire de Condom.



Isabelle Sendrané, sous-préfète de Condom.



Les représentants d'associations ont signé la charte.